VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

PAR J. L. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE

A MIDI, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, sous et en vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, Dossier No 76,598, dans l'affaire intitulée succession de Mme Lélia Bonner Dwyer, ledit ordre daté et signé le 6 mars 1906 et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, et en vertu d'un ordre subséquent de la même cour, daté et signé le 12 mars 1906 j'offrirai en vente à l'enchère publique, MARDI, le 17 avril 1906, les propriétés foncières ci après décrites, à savoir—

1° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les avenues St Charles et Peters, les rues Octavia et St Denis, maintenant S. Rempart et mesurant 186' 8" de face à l'avenue St Charles. 295' 5" de profondeur sur le côté près de l'avenue Peters, 245' 7" 4''' de face à la rue Octavia et 180' de largeur dans le fond. Ladite propriété a été divisée par D. M. Brosnan, ingénieur civil et député voyer de ville, d'après le plan daté le 30 janvier 1906 dans le but de la vendre dans cinq lots et sera offerte comme suit:

Le lot No 1 mesurant 45' sur l'avenue St Charles, 195' 5" sur la ligne la plus près de l'avenue Peters, 43' 5" 3''' sur la ligne du fond et 183' 5" 3''' sur la ligne la plus près de la rue Octavia.

Le lot No 2 mesurant 45' sur l'avenue St Charles, 183' 5" 3''' sur la ligne du lot No 1, 42' 5" 3''' sur la ligne du fond et 171' 5" 6''' sur la ligne du lot No 3.

Le lot No 3 mesurant 48' 4' sur l'avenue St Charles, 171' 5" 6''' sur la ligne du lot No 2, 46' 6" 5''' sur la ligne du fond et 158' 6" 5''' sur la ligne du lot No 4.

Le lot No 4, mesurant 48' 4' sur l'avenue St Charles, 158' 6" 5''' sur la ligne du lot No 3, 46' 6" 5''' sur la ligne du fond et 145' 7" 4''' sur la rue Octavia.

Le lot No 5 mesurant 100' de face à la rue Octavia par 180' de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur le lot 5 portant le numéro municipal 1631 rue Octavia et consistant en une fort jolie résidence substantielle à deux étages, contenant large vestibule, grand salon, salle à manger extra grande, cuisine, sept chambres à coucher et six bonnes chambres dans la mansarde, chambre à bain, lumières électriques, gaz, eau filtrée partout, manteaux de cheminées, etc., etc., vente sujette à bail expirant le 30 septembre 1907.

Les lots ci-dessus seront offerts d'après le plan ci-après: Le lot No 1 seul, et alors le lot No 2 seul et alors les lots No 1 et 2 ensemble; Le lot No 3 seul, et alors le lot No 4 seul, et alors les lots Nos 3 et 4 ensemble, l'adjudication devant être faite séparément ou ensemble, d'après que le prix de l'enchère pris séparément ou ensemble sera le plus grand; Le lot No 5 devant être offert comme une portion séparée.

2° Lot No 2, Place Audubon, mesurant 141 pieds 3 pouces de face au parc de la Place Audubon, 209 pieds 2 pouces 3 lignes de profondeur et face à l'avenue St Charles, 206 pieds 1 pouce 6 lignes de profondeur sur la ligne du lot 4, et 114 pieds 7 pouces 2 lignes de largeur au travers du fond.

3° Lot No 18, Place Audubon, mesurant 100 pieds de face au Parc de la Place Audubon, 196 pieds 8 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot 16, 195 pieds 4 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne du lot 20, et 100 pieds 0 pouce 1 ligne de largeur au travers du fond.

4° Lot No 28 Place Audubon, mesurant 100 pieds 0 pouce de face au Parc de la Place Audubon, 188 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur et façade à la rue Freret, 189 pieds 11 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 26 et 103 pieds 4 pouces 5 lignes de largeur au travers du fond.

5° Lot No 27 Place Audubon, mesurant 100 pieds de face à la Place Audubon, 188 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur et façade à la rue Freret, 189 pieds 11 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne du lot 25 et 95 pieds 0 pouce 5 lignes de largeur au travers de la ligne du fond.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs et la balance en 1, 2 et 3 ans, représentés par des billets portant 6 pour cent d'intérêt par an, payable annuellement avec hypothèque d'usage, privilèges de vendeur et autres clauses de sécurité. Les actes de ventes devant être passés pardevant Lamar C. Quintero, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs devant assumer en plus et au dessus du prix de l'adjudication les taxes de ville et d'Etat pour 1906; les acquéreurs des propriétés de la Place Audubon doivent aussi assumer n'importe lequel ou tous les assessments levés par le Parc contre lesdites propriétés pour l'année 1906. Ceux désirant acheter les propriétés de la Place Audubon devront se référer à l'étude de W. Morgan Gurley, notaire, où renseignements complets peuvent être obtenus concernant les restrictions sous lesquelles ces propriétés sont vendues; un dépôt de dix pour cent doit être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Agent de propriétés foncières et Encanteur
318 rue Baronne.
17 mars—17 18 25—avril 1 8 15 17

CHARTE

DE LA

CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE,
Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT CONNU que ce jour, le vingtième du mois de novembre, en l'année mil neuf cent cinq, pardevant moi, Alexis Brian, notaire dûment commissionné et qualifié en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, et en la présence des témoins ci après nommés et désignés personnellement sont venues et ont comparu, les diverses personnes dont les noms sont ci-après mentionnés et ici souscrits lesquelles personnes ont déclaré que, se prévalant des lois de l'Etat de la Louisiane dans de tels cas, elles ont convenu de faire par ces conventions, et se sont engagées de même, que toutes autres personnes qui pourront devenir leurs associées, de former une corporation de banque avec les pouvoirs d'une banque d'épargnes et de dépôts sûrs et de confiance, sans le pouvoir d'émettre des billets et en vertu des articles et stipulations suivantes, à savoir:

ARTICLE I.

Le nom et titre de cette corporation sera la "CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK", et sous ce dit nom d'incorporation, elle aura et jouira du privilège de succession pendant une période de cinquante (50) ans à partir de la date ci-dessus.

ARTICLE II.

Cette Association aura et possédera tous les pouvoirs accordés aux associations de banques d'épargnes, de dépôts sûrs et de confiance en vertu des dispositions de la loi No 166, approuvée le 15 mars 1855, intitulée: Loi pour Etablir un Système Général de Banque Libre dans l'Etat de la Louisiane, telle qu'elle a été amendée et décrétée à nouveau par divers statuts subséquents de la Louisiane, et particulièrement par les dispositions de la loi No 150 des lois de 1888, approuvée le 12 juillet 1888; loi No 95 des lois de 1892, approuvée le 7 juillet 1892 et la loi No 45 des lois de 1892, approuvée le 21 juin 1902.

ARTICLE III.

Les affaires de cette corporation doivent être faites dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, où son domicile est par ceci établi.

ARTICLE IV.

Toutes citations ou autres procédures légales devront être servies au Président de ladite corporation, ou dans le cas de son absence au Vice-Président, lequel agit comme Président; ou en l'absence des deux au Caissier de ladite corporation.

ARTICLE V.

Le fonds capital de cette corporation de banque est par ceci fixé à Un Million de Dollars ($1,000,000), divisé en dix mille (10,000) actions de la valeur au pair de cent dollars ($100) chacune.

Ledit stock sera représenté par des certificats de stock, signés par le Président et le Caissier, et en l'absence du Président par n'importe lequel des Vices Présidents; et seront transférables sur les livres de la Compagnie seulement sur la remise ou la preuve de la perte ou destruction des certificats émis, et aucun actionnaire n aura le droit de voter sur aucune actions à lui transférées dans les vingt jours précédent aucune élection.

ARTICLE VI.

Tout le fonds capital de l'Association sera payé comptant quand il aura été souscrit; et quand il sera payé, cette corporation commencera ses affaires.

ARTICLE VII.

Les affaires de cette corporation seront conduites par un Conseil de Directeurs de trente-cinq personnes, et les vingt-six (26) personnes suivantes sont par ceci nommées comme le premier Conseil de Directeurs, avec le droit de nommer les autres neuf (9), qui tous resteront en fonctions jusqu'au troisième lundi de janvier 1907, à savoir: Simon Weis, Frank B. Williams, Charles Godchaux, Maurice Stern, George A. Hero, Pearl Wight, Sol Wexler, Joseph Levy, Edwin C. Foster, Otho Elmer, James B. Sinnott, Sigmund Odenheimer, Adam Lorch, Thomas J. Byrnes, John Fitzpatrick, George Q. Whitney, John E. Bouden, Jr, Samuel Blum, Ferdinand Gumbel, Charles DeLerno, Michael A. Sporl, Julian M. Swoop, Lawrence Fabacher, Charles A. Tessier, Patrick J. Maguire et A. Palermo.

Un directeur peut déléguer par écrit à n'importe quel actionnaire qui n'est pas un directeur par élection directe ou par autorité revêtu comme tel sous cette clause, plein pouvoir et autorité d'agir comme tel directeur en son lieu et place, pendant son absence temporaire du domicile de la Compagnie.

ARTICLE VIII.

Les noms, endroits de résidence des actionnaires souscripteurs, et le nombre d'actions tenues par eux respectivement, sont comme suit:

Nom— Résidence.	Actions.
Simon Weis, 1237 avenue Jackson..	1,000
Pour le compte des actionnaires de la Central Investment and Mortgage Company, 117 Camp............	5,500
Frank B. Williams, Patterson, Lne...	100
Charles Godchaux, avenue St Charles, coin Arabella................	100
Maurice Stern, 5115 Ave St Charles..	100
Geo. A. Hero, 713 Ave Esplanade....	25
Pearl Wight, 2504 rue Prytanée.....	100
Harry O. Penick, 7004 Ave St Charles	50
Sol Wexler, 1787 Ave Napoléon.....	100
Joseph Levy, 1504 rue Carondelet...	25
Edwin C. Foster, 1401 ave Napoléon.	20
Otho Elmer 1454 ave Louisiane.......	50
James B. Sinnott, 1137 rue Sixième..	50
Sigmund Odenheimer, 1957 rue Valmont............................	50
Adam Lorch, 383 ave Henry Clay....	20
Thomas J. Byrnes, 2001 rue Annonciation...........................	20
John Fitzpatrick, 2024 rue Canal....	50
George Q. Whitney, 2233 ave St-Charles.........................	100
John E. Bouden, Jr., 1334 rue State..	100
Charles De Lerno, 1122 rue Troisième	25
Michael A. Sporl, 720 Clouet.........	15
Charles A. Tessier, 1546 ave Peters..	25
Patrick J. Maguire, 1617 rue Quatrième..........................	25
Jonas H. Levy, 1847 rue Carondelet..	25
Charles Godchaux et Sol Wexler, administrateurs, Nlle Orléans.......	2,325

ARTICLE IX.

Le Conseil de Directeurs sera élu annuellement le troisième lundi de chaque année, excepté le premier Conseil de Direction nommé par cette charte. Toutes les élections se feront par vote au scrutin, au bureau de l'Association, sous la surveillance de trois commissaires, devant être nommés par le Conseil de Directeurs, avis de telles élections sera donné par publication, pas plus de quatorze ni moins de dix jours avant l'élection, dans un ou plusieurs journaux publiés dans la ville de la Nouvelle Orléans. Chaque actionnaire aura droit à un vote par action du stock inscrit en son nom sur les livres de l'Association depuis vingt jours au moins avant l'élection, devant être déposé en personne ou par procuration écrite; et l'élection sera décidée par une majorité des votes.

Toute vacance parmi les Directeurs causée par décès, démission ou autre chose sera remplie par élection pour la balance du terme du Conseil par le reste des Directeurs. La corporation ne sera pas dissoute par défaut d'élection des Directeurs à la date spécifiée, mais les Directeurs alors en fonctions resteront en place jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et qu'ils aient qualité, et ils feront tenir une nouvelle élection le plus tôt possible après qu'un avis à cet égard aura été publié comme il est vu préci-dessus.

Sept Directeurs constitueront un quorum pour la transaction de n'importe quelle affaire. Le Conseil des Directeurs, à l'exception du premier Conseil nommé par cette charte, élira à la première réunion suivant son élection, de son propre nombre, par vote au scrutin, un président et au moins trois vice-présidents. Jusqu'au troisième lundi de janvier 1907, les messieurs dont les noms suivent seront les officiers de la corporation: Simon Weis, Président, et Pearl Wight, Charles Godchaux et Frank B. Williams, Vice-Présidents. Ledit Conseil de Directeurs peut nommer de temps à autre tels comités, officiers, caissiers, commis, agents et autres employés qu'il croira nécessaires pour les intérêts et affaires de ladite corporation, et qui resteront en fonctions au gré du Conseil. Ledit conseil peut faire et établir, aussi bien que changer et amender n'importe laquelle et toutes les lois particulières, règles et règlements nécessaires et propres à la direction et à l'administration des intérêts et affaires de ladite corporation. Tous les pouvoirs incorporés de ladite corporation, sont par ceci investis audit Conseil de Directeurs pour être exercés par ledit Conseil ou par tels comités ou officiers qu'il pourrait nommer, excepté les pouvoirs spécialement réservés aux actionnaires par la loi et par cette charte. Le Caissier devant être nommé par le Conseil sera le gardien du sceau de la corporation, sous telles restrictions que pourra déterminer le Conseil, le sceau représentant une couronne de tiges de cannes à sucre entourant une balle de coton et les mots, "Central Trust & Savings Bank of New Orleans, La."

ARTICLE X.

Dans quelque temps que cette corporation pourra être dissoute soit par limitation ou pour quelque autre raison, ses affaires seront liquidées par trois actionnaires devant être désignés à une réunion générale qui sera convoquée par publication pendant trente jours dans un journal publié dans la ville de la Nouvelle-Orléans et l'élection sera déterminée par une majorité du stock votant. Lesdits commissaires resteront en fonctions jusqu'à ce que les affaires de ladite corporation aient été complètement liquidées. En cas de mort de un ou plus desdits commissaires la vacance sera remplie par les commissaires qu'il y aura parmi les actionnaires.

ARTICLE XI.

Cette charte peut être modifiée, altérée ou changée, et ladite corporation peut être dissoute avec l'assentiment des deux tiers du montant du fonds capital, à une réunion générale des actionnaires convoquée à cet effet, après qu'avis en aura été donné dans un ou plusieurs journaux publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans pendant trente jours avant ladite réunion et par avis écrit à chaque actionnaire et à lui expédié par la poste à sa dernière adresse postale connue.

Le fonds capital ou les actions de cette corporation peuvent être augmentés ou réduits conformément avec les lois de l'Etat de la Louisiane au sujet de l'augmentation, la réduction, la modification, les changements ou l'addition au fonds capital ou l'augmentation des actions de semblables corporations.

Ceci fait et passé en mon bureau dans la ville de la Nouvelle Orléans, au jour et à la date ci-dessus indiqués, en présence de MM. Wm Rednour et Hugh Tracey, témoins compétents, qui ont à ceci apposé leurs signatures avec lesdites personnes présentes et moi, notaire, après lecture du tout.

(Signatures originales).
SIMON WEIS.

Pour les actionnaires de la Central Investment and Mtge. Co., Maurice Stern, Prest.
F. B. WILLIAMS,
CHARLES GODCHAUX,
MAURICE STERN,
GEO. A. HERO,
PEARL WIGHT,
H. O. PENICK,
SOL WEXLER,
JOS. LEVY,
E. C. FOSTER,
OTHO ELMER,
J. B. SINNOTT,
S. ODENHEIMER,
ADAM LORCH,
T. J. BYRNES,
JOHN FITZPATRICK,
GEORGE Q. WHITNEY;
J. E. BOUDEN, Jr,
SAM BLUM,
FERDINAND GUMBEL,
JULIAN M. SWOOP,
MICHAEL A. SPORL,
C. A. TESSIER,
CHAS DE LERNO,
LAWRENCE FABACHER,
Par Gus Oertling;
GUS OERTLING,
JONAS H. LEVY,
CHAS GODCHAUX, } Administrateurs.
SOL WEXLER, }

Témoins:
WM REDNOUR,
H. TLACEY.

ALEXIS BRIAN,
Notaire.

Je, le soussigné Député Enregistreur des Hypothèques certifie par ceci que l'acte précité d'incorporation de la "Central Trust and Savings Bank" a été ce jour dûment enregistré au Bureau des Hypothèques de la Paroisse d'Orléans dans le livre No 842, à la page —.
Nouvelle-Orléans, 20 novembre 1905.
(Signé) EMILE LEONARD,
(Sceau) Député Enregistreur.

Je certifie par ceci, l'acte ci-dessus une copie fidèle et correcte de l'acte original d'incorporation de la "Central Trust and Savings Bank," et du certificat du député-enregistreur qui y est attaché, le tout étant enregistré dans mon bureau.

ALEXIS BRIAN, Notaire.
Nouvelle-Orléans, 20 novembre 1905.

BATTERY PARK HOTEL

ASHEVILLE, Caroline du Nord.

Un des lieux les plus salubres et les plus pittoresques du monde. Situé au milieu des montagnes. L'eau qu'on y boit vient de la source Mt. Mitchell, à 20 milles de là. Les poitrinaires n'y sont pas reçus.

Ecrire à D. C. WADDELL, Jr., Prop.
F. R. DARBY, Gérant.

RECHERCHEZ LE CONFORT ET LES PLAISIRS.

Dans les Montagne de la Virginie et sur les Bords de la Mer.

CHESAPEAKE and OHIO R'Y.

PAYS IDEAL, ENDROIT CHARMANT,

Où les eaux sont renommées pour leurs vertus curatives, où les scènes, les paysages sont magnifiques et où le climat n'a pas de semblable.

SOURCES CHAUDES DE LA VIRGINIE,

Sources de Soufre Blanc, Sources Chaudes, Sources d'Alun Rockbridge, etc.

W. A. WILGUS, Hopkinsville, Ky

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE DE CHOIX DU DEUXIEME DISTRICT.

Cottage simple, 3058 rue Dumaine.
Succession de Joseph O. Gusman.

No 75,635—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR ALBERT PAUL Encanteur, Bureau 336 rue Carondelet—JEUDI, le 5 avril 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu le 26 janvier et signé le 1er février 1906 et d'un ordre subséquent signé par l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 2 mars 1906, pour le compte de la succession de Joseph O. Gusman, il sera vendu à l'enchère publique.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 6 dans l'ilet 414, d'après le plan fait par John F. Braun, voyer, daté le 12 janvier 1885, et mesurant 29 pieds et 1 ligne de face à la rue Dumaine sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sont désignées par le No municipal 3058 rue Dumaine, comprenant un joli cottage simple, bien subdivisé, situation convenable, etc.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en billets de l'acquéreur, payable respectivement en un et deux ans de leur date, avec 8 0/0 d'intérêt par an jusqu'au paiement, lesdits billets devant être garantis par lien et privilège de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1906 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. L'acte de vente devant contenir les clauses usuelles de sécurité.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Bussière Rouen, notaire. Un dépôt de 10 0/0 exigé au moment de l'adjudication.

4 mars—4 11 18 25—avril 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double, Attrayant et de Choix,

3055-57 rue Royale, entre les rues Clouet et Montégut.

Succession de Alice M. Météyé, femme de Numa J. Aubry.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau No 336 rue Carondelet—JEUDI, le 19 avril 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 9 février 1906, et signé le 15 février 1906, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, in re, succession de Alice M. Météyé, femme de Numa J. Aubry (dossier No 70,289), il sera vendu à l'enchère publique—

Un certain lot de terre, situé dans le troisième district de cette ville ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans l'ilet borné par les rues Royale, Montégut, Clouet et Grandshommes ou Dauphine, mesurant 35 pieds de face à la rue Royale par 73 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'un cottage double de choix et commode, désigné par les numéros municipaux 3055-57 rue Royale, et contenant 5 chambres etc., de chaque côté.

Conditions—Comptant. L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Mercer Williams Patton, notaire. Un dépôt de 10 0/0 requis au moment de l'adjudication.

Albert Voorhies, avocat pour le demandeur.
Emile Pomes, avocat pour les défendeurs.
18 mars—18 25—avril 1 8 15 19

THE INDIAN ANTI MOSQUITOES.

Solution préparée d'après la formule du Docteur de Villeneuve.

Vous préserve des piqûres des Moustiques.

En vente au No 129 rue Decatur

Petite bouteille............. 25c.
Grande " .... 50c.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

Cottage et de Lots

Dans le Quatrième District, et

JOLI ILET DE TERRE

Dans le Sixième District
Devant être vendu subdivisé.
Eligiblement situés et Propriété augmentant de valeur.

Mme Elizabeth E. Taylor vs Mme Grace-Barr McGeehan, Tutrice Naturelle.
No 31,545—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 5 avril 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, rendu le 20 février 1906 et signé le 28 février 1906, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Le cottage en bois éligiblement situé avec deux étages en bois dans le fond, contenant six chambres, No 1836 rue Deuxième coin Dryades, sur un certain lot de terre avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Baronne, (anciennement Bacchus), Deuxième et Troisième, désigné par le No sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, daté le 10me jour de septembre 1851, déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, comme plan No 71, ledit lot mesurant trente et un pieds de trois pouces de face à la rue Deuxième sur cent deux pieds six pouces de profondeur, formant l'encoignure des rues Deuxième et Dryades.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même district et ilet, comme la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No un sur un certain devis fait par A. G. Blanchard, voyer, le 14 mars 1871. Ledit lot ayant en M. A. 29 pieds de face à la rue Dryades, 28 pieds 4 pouces de largeur sur la ligne du fond, par 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot de terre formant partie du lot désigné par le No trois, sur un plan de Faubourg Livaudais.

Dans un bon voisinage pour commerce ou résidence vis-à-vis du marché de la rue Deuxième.

3° Un certain ilet de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, étant l'ilet désigné par le No municipal huit, borné par les rues Pine, Lowerline, Magnolia ou Zimple et Quatrième ou Oak, mesurant 300 pieds sur chacune des rues Pine et Lowerline, et 240 pieds de face sur chacune des rues Magnolia ou Zimple et Quatrième ou Oak.

Devant être vendu subdivisé d'après un plan d'arpentage par H. W. W. Reynolds, député voyer de ville, daté le 2 mars 1906, comme suit:

Premièrement—Le grand cottage simple en bois élevé de terre, No 1129 rue Lowerline, contenant 8 chambres et etc., sur deux certains lots de terre désignés par les Nos 13 et 14 sur le susdit plan et mesurant d'après cela chacun 30 pieds 6 pouces de face à la rue Lowerline sur 121 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Deuxièmement—Huit certains lots de terre, désignés par les Nos 11, 12, 15, 16, 17, 18, 19 et 20, sur le susdit plan et mesurant d'après cela, chacun 30 pieds, 6 pouces de face à la rue Lowerline par 121 pieds, 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 11 formant l'encoignure des rues Lowerline et Quatrième [maintenant rue Oak]. Le lot No 20 formant l'encoignure des rues Lowerline et Zimple, maintenant rue Magnolia.

Troisièmement—Dix certains lots de terre désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 sur le plan susdit et mesurant chacun 30 pieds 6 pouces de face à la rue Pine sur 121 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Lot No 1 formant l'encoignure des rues Pine et Zimple, maintenant Magnolia. Lot No 10 formant l'encoignure des rues Pine et Quatrième, maintenant Oak.

Tous les lots ci-dessus seront vendus séparément.

Dans la section laquelle s'améliore et augmente le plus en valeur dans le sixième district, dans lequel les plus grands "bargains" se font.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans représentée par le billet ou les billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, garantis dans leur paiement par lien et privilège, de vendeur et hypothèque spéciale en outre des clauses usuelles de sécurité l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer et payer en plus de leur enchère les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1906 10 pour cent comptant seront requis des acquéreurs au moment de la vente.

Les actes de vente devant être passés par devant Joseph D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.

J. B. Rosser, Jr, avocat.
4 mars—4 11 18 25—avril 1 5

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Joseph Justi vs Jacob Dotter aussi connu comme Jacob Rice

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 25,100—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable R. H. Downing, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division B, je procèderai à vendre à l'enchère publique, en face de mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 14me jour d'avril 1906, à 11 heures a.m., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un cheval de course nommé Jucora. Saisi dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions: Comptant.—WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.—J. B. Habans, avocat pour le demandeur. 3 avril—3 8 12 14

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Henry Roussel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 78,292—Division A — Attendu que Jules Roussel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry Roussel, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Albert Voorhies, W. J. Formento, avocats.
27 mars—27 31—avril 5

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Septième District

Succession de

—WILLIAM HEYER.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—
Nos 65,709 et 67,525.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 405 rue Baronne—JEUDI, le 5 avril 1906, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre et jugement lus et rendus en Cour ouverte le 19ème jour de février 1906 et signés en Cour ouverte le 28ème jour de février 1906, par l'Honorable Fred D. King, juge de ladite Cour, Division B, il sera vendu à l'enchère publique les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Quatre certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et là dessus y appartenant, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 4 H, ancien numéro, maintenant ilet No 38, borné par les rues Mississipi (autrefois De Armas), Adams, Macarty et Burdette, lesdits lots sont désignés par les Nos 1, 2, 25 et 26 sur un plan dressé le 10 novembre 1835 par L. Bringier, voyer, et déposé avec J. B. Marks, ancien notaire en cette ville, et aussi par les mêmes numéros sur un plan dressé par E. A. Hedin, voyer, le 10 novembre 1849 déposé avec J. R. Beard, ancien notaire en cette ville. Les lots 1 et 2 sont contigus et mesurent chacun, en mesure américaine, trente pieds de face à la rue De Armas, maintenant Mississipi, et ayant une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent cinq pieds. Le lot 1 formant l'encoignure desdites deux rues. Les lots 25 et 26 mesurant chacun trente pieds de face à la rue Adams sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles (mesure américaine) moins néanmoins la portion desdits lots qui par acte passé pardevant Fred Zengel, notaire, le 28 novembre 1900, ayant été vendus à la ville de la Nouvelle Orléans et étant décrite comme suit.

1° Une certaine portion de terre, d'une forme irrégulière, située dans le septième district de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 38, lequel est borné par les rues Mississipi (autrefois De Armas), Adams, Burdette et Macarty, et mesurant d'après un arpentage officiel fait par l'ingénieur de ville, formant l'encoignure des rues Mississipi et Adams ladite portion de terre mesurant de là vers la rue Burdette 60 pieds de face à la rue Mississipi, de là à un angle droit sur une ligne perpendiculaire à la rue Mississipi le plus près et parallèle à la rue Burdette et courant vers la rue Macarty, une profondeur de soixante trois pieds, delà sur une ligne oblique courant vers et à la rue Adams, une largeur de soixante dix huit 94-100 pieds, et delà une profondeur et façade à ladite rue Adams, jusqu'à l'encoignure de la rue Mississipi, le point du commencement de onze 7-100 pieds, ladite portion de terre comprend la portion de façade des lots 1 et 2 dudit ilet.

2° Une certaine portion de terre, commençant sur la ligne de côté du lot No 25 le plus près de la rue Mississipi à un point de cent neuf 13-100 pieds, de la rue Adams, ladite portion de terre, mesurant de là le long de la dite ligne de côté du lot No 25 le plus près de la rue Mississipi, vers la rue Burdette; une profondeur de quarante 87-100 pieds; delà à un angle droit sur une ligne perpendiculaire à la rue Mississipi, le plus près de et parallèle à la rue Burdette et courant vers la rue McCarty [et lequelle est la ligne du fond des lots 25 et 26, une largeur de trente quatre 95-100 pieds, et delà sur une ligne oblique laquelle est "l'hypothenuse" d'un triangle à angle droit courant vers l'encoignure des rues Adams et Mississipi, à une distance de cinquante huit 77-100 pieds, à un point du commencement comme il est en ceci avant fixé et déterminé, ladite portion de terre comprenant l'arrière portion du lot 25 et une petite portion de l'arrière portion du lot 26, comme il sera vu par ledit acte, lequel est enregistré dans le bureau des transferts, livre 182 folio 85.

Il est en outre ordonné, adjugé et décrété que chacune des parties de l'affaire soit référée à Fred Diebel, notaire en cette ville, dans le but de compléter ledit partage et que tous les frais du procès soient supporté par la masse.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1906, et faire un dépôt de 10 pour cent avec l'encanteur; l'acte de vente pardevant Fred. Diebel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

4 mars—4 11 18 25—avril 1 5

E. Randolph Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPECULATEURS !!

Une grande chance pour acquérir un Cottage.

No 1523 avenue Cleveland.

Dans cet Ilet désirable,

Rues Canal, Sud Villeré et Howard.

Succession de Resie ou Rosa Steinlauf

No 78,240—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR E. RANDOLPH GURLEY—Encanteur—Bureau No 727 rue Commune—JEUDI, le 26 avril 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Cleveland (autrefois rue Gasquet), les rues Sud Villeré, Canal et Howard désigné comme lot No 12 sur un plan par Castaing & Celles, daté le 10 avril 1868, et mesurant vingt cinq [25] pieds de face à l'avenue Cleveland, (autrefois rue Gasquet] par quatre vingt seize pieds un pouce et quatre lignes [96' 1" 4'''] de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent le joli cottage simple, confortablement distribué, avec une allée sur le côté.

Conditions—Comptant, l'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Frank Soulé, notaire, les taxes de 1906 devant être assumées par l'acquéreur qui devra déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Richardson & Soulé, avocats.
25 mars 25—av 1 8 15 22 26

Succession de Wendell Hauck, et Annie Mary Bell, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 78,155—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Frederica Hauck, femme de Michael Stroesel, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier—Ben J. Daly, avocat. 29 mars—29—av 2 7

Jas. A. Brennan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur avec petite amélioration du Troisième District,

Coin Royale et Reynès, l'ilet Chartres et Forstall.

Voisinage qui s'améliore rapidement.

MARDI, le 1er mai 1906, il sera vendu à l'enchère publique, par JAS A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, daté et signé le 29 mars 1906, dans l'affaire de la succession de Jean Fontan, No 77,385, de ladite Cour, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Six lots de terre dans le troisième district de cette ville, l'ilet un maintenant 119, borné par les rues Moreau, maintenant Chartres, Reynes, Casacalvo, maintenant Royale, et la ligne de division de la propriété appartenant à Don Miguel Genaro De Lisardi, maintenant Forstall, lesquels lots sont désignés par les Nos 10, 11, 12, 13, 14 et 15. Les lots 11, 12, 13, 14, 15 mesurant chacun vingt huit (28') pieds un (1") pouce de face à la rue Royale sur une profondeur chacun de cent vingt huit (128') pieds huit (8") pouces et une (1''') ligne entre lignes parallèles. Le lot 15 formant l'encoignure des rues Reynes et Royale. Le lot No 10 mesurant vingt huit (28') pieds cinq (5") pouces de face à la rue Royale sur cent cinquante huit (158') pieds deux (2") pouces et une (1''') ligne de profondeur entre lignes parallèles. Acquis par le défunt Jean Fontan de Honoré Moreau par acte pardevant G. Legardeur, notaire.

Conditions—Comptant. 10 pour cent de dépôt au moment de la vente. L'acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire. Les taxes de 1906 devant être payées par l'acquéreur.

31 mars—31—avril 1 8 15 22 29—mai 1

Walter H. Cook.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Ilets de Terre de Valeur,

Dans le Troisième District,

No 61,917, Division C, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR WALTER H. COOK, encanteur—Bureau, 325 rue Baronne, MERCREDI, le 2 mai 1906, à midi, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, Nos 225-9 rue Baronne.

En vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en cour ouverte, le 15 mars 1906, et signé en cour ouverte, le 21 mars 1906, par l'Hon. John St Paul, juge de la Division C, dans l'affaire de la veuve Rosamond Champagne vs les mineurs La Fitte, il sera vendu à l'enchère publique, pour effectuer un partage, les propriétés suivantes à savoir:

Deux certains ilets de terre situés dans le faubourg Washington, dans le troisième district de la ville de la Nouvelle Orléans, désignés par les Nos 15 et 17 d'après un certain plan de N. Rillieux et Cie, ingénieur civil de la date du 8 novembre 1836, déposé dans les archives de Jules Mosey, notaire. Ledit ilet No 15 étant borné par les rues St Avid, maintenant Claiborne, St John, maintenant Robertson, Emilie, maintenant Manuel et la propriété appartenant au couvent des Ursulines et consistant de onze lots Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10; mesurant trente et un pieds de face à la rue Emilie par cent vingt pieds de profondeur et le lot No 1, lequel formant l'encoignure des rues Emilie, maintenant rues Manuel et St John, maintenant rue Robertson, mesurant trente et un pieds un pouce et deux lignes de face à la rue Emilie, maintenant rue Manuel par cent vingt pieds de profondeur et façade à la rue St John, maintenant rue Robertson, aussi le lot No 11 lequel formant l'encoignure des rues Emilie, maintenant Manuel, et la rue St Avid, maintenant rue Claiborne mesurant trente et un pieds un pouce et une ligne de face à la rue Emilie maintenant rue Manuel, par cent vingt pieds de profondeur et façade à la rue St Avid, maintenant rue Claiborne.

L'ilet No 17 est borné par les rues Prosper, St Avid, maintenant Claiborne, Emilie, maintenant Manuel, et Mathilda, maintenant Joséphine, et consistant de vingt deux lots de terre, Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, mesurant chacun trente et un pieds de face à la rue Mathilda, maintenant Joséphine, sur cent dix huit pieds de profondeur.

Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Mathilda, maintenant Joséphine, et St Avid, maintenant Claiborne, mesurant trente et un pieds un pouce deux lignes de face à la rue Mathilda, maintenant Joséphine, sur cent dix huit pieds de profondeur et façade à la rue St St Avid, maintenant Claiborne; et le lot No 11 lequel formant l'encoignure des rues Mathilda, maintenant Joséphine, et la rue Prosper, mesurant trente et un pieds un pouce une ligne de face à la rue Mathilda, maintenant Joséphine, sur cent dix huit pieds de profondeur et façade à la rue Prosper, et les lots 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 mesurant chacun trente et un pieds de face à la rue Emilie, maintenant Manuel, sur cent vingt pieds de profondeur, et le lot No 12 formant l'encoignure des rues Emilie, maintenant Manuel, et Prosper, et mesurant trente et un pieds un pouce et une ligne de face à la rue Emilie, maintenant Manuel, sur cent dix huit pieds de profondeur et façade à la rue Prosper, et finalement le lot No 22 formant l'encoignure des rues Emilie, maintenant Manuel, et St Avid, maintenant rue Claiborne et mesurant trente et un pieds un pouce et deux lignes de face à la rue Emilie, maintenant rue Manuel, par cent vingt pieds de profondeur et façade à la rue St Avid, maintenant rue Claiborne.

Etant la même propriété acquise par Pierre Arambide de Joseph Barthet, par acte pardevant Jules Mosey, notaire, le 23 février 1837, enregistré dans le Bureau des Transfers, 21, folio 438.

Conditions de la vente—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année de 1906. Les actes de vente devant être passés pardevant Gabriel Fernandes, Jr, notaire, aux frais des acquéreurs; un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

WALTER H. COOK.
Agent de Propriétés Foncières,
325 rue Baronne.
25 mars—25—av 1 8 15 22 29—mai 2

ANNONCES JUDICIAIRES

COUR CIVILE DE DISTRICT—DIVISION A—No 78,002 — Interdiction de Auguste Keller.

Cette affaire est venue pour être entendue ce jour. Présents: Clegg & Quintero, avocats du plaignant, et P. A. Simmons, avocat nommé pour représenter le défendeur, quand après avoir entendu les plaidoiries, l'évidence et l'avocat, la cour étant de l'opinion, pour les raisons oralement assignées ce jour, que le défendeur Auguste Keller est fou et incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses affaires.

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement décrétant que le défendeur, Auguste Keller est dément et incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses affaires, et prononçant son interdiction; les frais de cette procédure devant être payés de la propriété dudit défendeur.

Jugement rendu et lu en cour ouverte, le 16 février 1906.

Jugement signé en cour ouverte, 6 mars 1906.

(Signé) T. C. W. ELLIS,
Juge.

Pour copie conforme
P. A. DUCOING, Député Greffier.
13 mars—13 27—av 11

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Propriétés désirables du Premier District.

Résidence simple à deux étages, 619 rue Race, retirée de la banquette, chemin pour voitures, pavage en briques sur le devant, grande cour, huit belles chambres, hangars et citernes.

Résidence simple à deux étages, bien construite, 725 rue Race, presque vis-à-vis du Parc Annonciation, retirée de la banquette, six chambres ou plus, grande pelouse sur le devant.

Résidence simple à deux étages extra grande, 717 rue Race, près du Parc Annonciation, contenant vingt chambres ou plus vast hale dans le centre, retirée de la banquette, joli grillage en fer, cour pavée en briques, pelouse extra grande sur le côté.

Des lignes de cars presque vis-à-vis de ces propriétés; près de là se trouvent églises, écoles et marchés.

MARDI, le 1er mai 1906, il sera vendu à l'enchère publique, par Jas A. Brennan, encanteur, bureau 733 rue Union en vertu de et conformément à un jugement lu, rendu et signé en Cour ouverte le 29 mars 1906 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, dans l'affaire des successions de William et Sarah Barnes, No 76,662, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Une certaine portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Race, St Jean Baptiste, Felton, Religieuse et Robert, étant la moitié Est du lot original No 11 de l'ilet No 21 du plan original du Faubourg Lacourse et mesurant trente et un pieds [31'] onze pouces (11") pouces et six lignes et demie [6 1/2'''] de face à la rue Race par une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt sept pieds [127'] dix pouces [10"] et cinq lignes [5''']. Ladite mesure étant toute plus ou moins.

Ladite propriété est désignée par le numéro municipal 619 rue Race, en cette ville. Etant la même propriété acquise par Mme Sarah Barnes par achat de la succession de M. Martin et als, d'après un acte pardevant J. Bendernagel, notaire de cette ville, le 30 juin 1887 et enregistré dans le bureau de transferts de cette paroisse dans le livre 126, folio 766.

2° Une certaine portion ou lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Robin, Race, Chippewa et St Thomas, mesurant vingt neuf (29') pieds six (6") pouces de face à la rue Race sur cent quinze (115') pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ladite portion de terre est une partie du lot original de terre désigné par le No 7 sur un plan dressé par C. F. Zimple, le 25 février 1835 et fait partie de certaine propriété que Edward A. Bryant a acquis de Mme Sarah Barnes, veuve de feu George G. Kirk, par acte passé pardevant William J. Castell, notaire en cette ville, le 20me jour de juin 1871, enregistré dans le Bureau des Transferts de cette ville dans le livre 199, folio 644.

Etant la même propriété acquise par William Barnes par achat de Edward K. Bryant, d'après un acte pardevant P. C. Cuvellier, ancien notaire en cette ville, le 23 octobre 1871, et enregistré dans le Bureau des Transferts de cette paroisse dans le livre 100, folio 319.

Ladite propriété est désignée par le numéro municipal 725 rue Race.

3° Un certain morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg Lacourse, dans l'ilet No 25, borné par les rues Race, Robin, Chippewa et St Thomas, ayant soixante dix neuf (79') pieds, trois (3") pouces, quatre (4''') lignes de face à la rue Race sur une profondeur perpendiculaire de cent quinze (115') pieds, entre lignes parallèles, commençant à une ligne parallèle avec une façade de quatre vingt huit (88') pieds, six (6") pouces à la rue St Thomas, et s'étendant de ladite ligne vers la rue Chippewa, lequel morceau de terre est composé des parties ou portions des lots de ladite ilet, Nos 4, 5, 6, et 32, agréable à un plan de C. F. Zimple daté le 25 janvier 1833 déposé en l'étude de S. T. Caire, notaire, et lesquelles lots Nos 4, 5 et 6 d'une plus grande étendue que la portion saisie le 31 mars 1904.

Etant la même propriété acquise par William Barnes par acte pardevant D. B. Richard, notaire, le 13 octobre 1856, laquelle dite propriété est désignée par le No municipal 717 rue Race.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux et trois ans, représentée par des billets à recevoir des acquéreurs, garantis par hypothèque et lien de vendeur, et portant intérêt ou taux de six pour cent par an de la date de la vente. Les taxes de 1906 devant être payées par les acquéreurs. 10 0/0 de dépôt au moment de la vente. Les actes de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais des acquéreurs.

31 mars—31—avril 1 8 15 22 29—mai 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE COTTAGE SIMPLE BIEN CONSTRUIT,

1541 Avenue St-Roch, près du Marché, Ecoles et Lignes de Chars.

Succession de Edward Schneider—Cour Civile pour la paroisse d'Orléans—Division C No 78,548.

IL sera vendu à l'enchère publique MARDI, le 1er mai 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par Jas. A. Brennan, encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 26 mars 1906 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Musique, Robertson et l'avenue St Roch, désigné par la lettre B, ilet 644, sur un devis d'arpentage fait par D. E. Seghers le 2 décembre 1903, annexé à un acte pardevant H. L. Loomis jne, notaire, daté le 3 juillet 1905, et d'après lequel ledit lot formant l'encoignure de l'avenue St Roch et la rue Claiborne, et mesurant vingt trois pieds trois pouces et une ligne (23' 3" 1''') de face à l'avenue St Roch sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes (127' 10" 5''') entre lignes parallèles et est composé d'une partie du lot original 26, lequel fait face à l'avenue St Roch et partie du lot original 27 dans le fond, lequel fait face à la rue Claiborne.

Conditions—Une moitié ou plus en tout comptant, et la balance, s'il y en a, payable en un an portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, les taxes de 1906 devant être payées par l'acquéreur. Les actes de vente pardevant Fred Zengel notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

29 mars—29—avril 1 8 15 22 29—mai 1

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Giovanina Barria femme de Giuseppe Cardarella

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 77,989—Division B—Attendu que Giuseppe Cardarella a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Giovanina Barria, femme de Giuseppe Cardarella, décédée intestat avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.—Par ordre de la Cour—THOMAS CONNELL, Greffier. — Wm A Formento et Albert Voorhies, avocats.
29 mars—29—av 2 7